

Salaires, primes, forfaits où en est on ?

Point d'indice en hausse

Au 1^{er} juillet 2023 le point d'indice a connu une hausse de 1,5 % il est donc passé de 4,85 euros à 4,92 euros. Sont aussi impactées par cette hausse les NBI et de très rares primes. Pour information, depuis janvier 1994, le point d'indice a augmenté en tout de 24,3 % alors que l'inflation elle a augmenté de 55,9 % !

Les fonctionnaires ont perdu plus de 20 % de pouvoir d'achat en 30 ans.

La CGT est plus que raisonnable en demandant une hausse immédiate de 10 % du point d'indice.

Au 1^{er} janvier 2024, chaque fonctionnaire s'est vu attribuer 5 points d'indice mensuel soit 25 euros bruts.



Prime de pouvoir d'achat exceptionnel

Comme son nom l'indique, cette prime est **exceptionnelle** et ne sera sans doute pas renouvelée. Comprise, pour les bénéficiaires, entre 300 et 800 euros (en fonction des revenus), elle a déjà été versée dans la fonction publique d'état et hospitalière.



Pour la fonction publique territoriale, elle est au **bon vouloir** de l'employeur.

A Toulouse Métropole, la CGT la réclame depuis de nombreux mois. Le Maire Président s'est **engagé** lors du dernier Comité Social Territorial à la verser.

Nous nous sommes abstenus lors du vote car la collectivité n'a pas pu nous apporter **les garanties** sur le financement de cette mesure et nous refusons de signer un chèque en blanc !

Si la collectivité tient ses **engagements** voici les montants qui devraient être versés avant juin 2024 (en mars ou avril).

Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €

La CGT Toulouse Métropole est **satisfaite** que les agents de nos collectivités puissent en bénéficier même si le versement se fait très tard.

Forfait mobilité durable

« Non, mais oui, mais pas tout de suite » C'est en résumé la position de la collectivité.

Ce forfait, obligatoire dans la fonction publique d'état, est au bon vouloir de l'employeur territorial. La **CGT** le revendique à Toulouse depuis des années. Jusqu'à présent, la réponse du Maire Président était « **non** ». Depuis quelques mois c'est « **oui** » enfin !

Les discussions ont donc commencé sur les modalités et alors que l'on nous disait au début qu'on le toucherait en 2024, on se rend bien compte qu'il faudra attendre 2025 voir 2026...

Alors ce forfait **c'est quoi ?** Dans la fonction publique d'état (attention il peut être modifié localement) il s'agit d'un forfait venant récompenser l'utilisation de modes de transports « doux » : vélos, vélos électriques, covoiturages, voiture électrique en libre service etc.

Ce forfait est versé annuellement et se cumule avec la participation des frais de transport collectif de l'employeur. Il varie en fonction du nombre de jours d'utilisation du mode de transport « doux » :

- 100 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 30 et 59 jours.
- 200 euros lorsque le nombre de déplacements est compris entre 60 et 99 jours.
- 300 euros lorsque le nombre de déplacements est d'au moins 100 jours.

La CGT Toulouse Métropole **se bat** pour qu'il soit mis en place le plus vite et le plus **largement** possible !

Forfait télétravail

Là encore **obligatoire** dans la fonction publique d'état et hospitalière, il est au bon vouloir des collectivités territoriales.

Jusqu'à présent, le maire président refuse de le mettre en place.

Il s'agit d'un **forfait** journalier pour les personnes effectuant du télétravail.

D'un montant de 2,88 euros par jour télétravaillé il est versé au semestre dans la limite de 253,44 euros par an (soit 88 jours télétravaillés).

Il vise à couvrir les frais engendrés par l'utilisation du domicile par les agents : électricité, chauffage, assurance etc.

La **CGT** Toulouse Métropole continuera à le **réclamer** au maire président pour une mise en place rapide !

